



LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU TITULAIRE DU PEA ou PEA PME-ETI
(à compléter / signer par le Titulaire et à remettre à La Banque Postale)

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse :

N° du PEA ou PEA PME/ETI :

Type de compte :

PEA

PEA PME-ETI¹.

Par la présente, je vous informe de mon intention de procéder à l'acquisition sur mon PEA ou PEA PME/ETI des titres non cotés suivants :

Désignation de la société émettrice :

Adresse du siège social de la société émettrice :

.....

Nombre de titres non cotés :

Montant : €

Nature des titres non cotés :

Parts sociales

Actions

Certificats d'investissement

Titres de droit étranger

Autre (préciser) :

Cette transaction sera réalisée par ([joindre les justificatifs demandés](#))² :

- Une souscription à la création de la société émettrice
(joindre les statuts définitifs signés par les dirigeants ou les statuts provisoires avec envoi dans un délai de deux mois des statuts définitifs ; un extrait Kbis délivré par le Tribunal de commerce si le numéro Siren/Siret n'est pas stipulé dans les statuts)

¹ La société émettrice des titres est une PME / ETI, c'est-à-dire qu'elle occupe moins de 5 000 personnes et qu'elle réalise un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliard d'euros (les conditions dans lesquelles sont appréciées le nombre de salariées, le chiffre d'affaires et le total de bilan étant prévues par le décret n°014-283 du 4 mars 2014 relatif au plan d'épargne en actions et au plan d'épargne en actions destiné au financement au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire et modifié par le décret n°2016-1664 du 5 décembre 2016 portant application de l'article 27 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015).

² cocher la case utile

- Une souscription à une augmentation de capital de la société émettrice sans droit préférentiel de souscription (*joindre le procès-verbal de l'assemblée générale décrivant les modalités de l'opération*)
 - par apport de titres
 - en numéraire
- Un achat auprès d'un tiers (*joindre le projet d'acte de cession ou ordre de mouvement*)
 - o date de l'achat :.....
 - o identité du cédant:.....
 - o adresse du cédant:.....
- Autre :

Je donne l'instruction à La Banque Postale de régler le montant global de la transaction tel que visé ci-dessus, par débit de mon compte espèce PEA/PEA PME-ETI, et **joins les coordonnées bancaires du bénéficiaire** (RIB/IBAN).

Je déclare :

- que les titres dont l'acquisition est envisagée répondent bien aux différents critères et conditions d'éligibilité au PEA / PEA PME-ETI fixés par la réglementation applicable et notamment par l'article L221-31 du code monétaire et financier pour le PEA et par l'articles L. 221-32-2 du code monétaire et financier pour le PEA PME-ETI ;
- avoir vérifié que la société émettrice satisfait aux conditions prévues aux articles L.221-32-2 et D.221-113-5 du code monétaire et financier, à savoir :
 - Elle occupe moins de 5.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliards d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Les données retenues pour apprécier les seuils précités sont celles afférentes au dernier exercice comptable, déposé au greffe du tribunal de commerce ou rendu public par un dispositif équivalent, qui précède la date d'acquisition des titres. Lorsque la société émettrice des titres a pour objet principal de détenir des participations dans d'autres sociétés, le respect de ces conditions s'apprécie au niveau de cette société et de chacune des sociétés dans laquelle elle détient des participations.
 - Elle a son siège en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein.
 - Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent (ou elle est une entreprise nouvelle bénéficiant de l'article 44 sexies du CGI ou une société de capital-risque relevant de l'article 208 3° du CGI).
- être informé que les titres ne figureront sur mon PEA/PEA PME-ETI qu'à réception par La Banque Postale de l'attestation délivrée par la société émettrice certifiant la réalité de l'opération et l'éligibilité des titres aux PEA/PEA PME-ETI au jour de la date d'acquisition ;
- ne pas posséder et ne pas avoir possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial (moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants) plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société émettrice au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années ;
- être informé que La Banque Postale n'est en aucun cas responsable de la vérification ou de l'appréciation des critères d'éligibilité ou des justificatifs transmis, ce qui relève de ma seule responsabilité ;
- être informé que toute indication erronée de ma part dans cette lettre ou non-respect par mes soins des règles fixées par la réglementation pour l'acquisition de titres en PEA/PEA PME-ETI



m'expose à une remise en cause par l'administration du régime fiscal du PEA/PEA PME-ETI ainsi que la cas échéant à des pénalités et intérêts de retard ;

- être informé du fait que je suis seul responsable de la valorisation des titres non cotés acquis ou souscrits au sein de mon PEA/PEA PME-ETI.

Par ailleurs, je m'engage :

- à donner instruction à la société émettrice de verser sur le PEA/PEA PME-ETI les produits provenant des titres acquis dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- à informer sans délai La Banque Postale de toute acquisition de titres en cas de franchissement du seuil de 25 % ;
- à indiquer par écrit à La Banque Postale tout mouvement (cession, remboursement...) affectant les titres acquis dans les conditions énoncées ci-dessus, en lui précisant la nature et le nombre des titres cédés ou remboursés ainsi que la date de la cession ou du remboursement et, le cas échéant, l'identité de l'acquéreur et à verser immédiatement dans le PEA/PEA PME-ETI le produit provenant de la cession ou du remboursement.
- à fournir la valorisation des titres préalablement à chaque retrait ou à la clôture du PEA/PEA PME-ETI ainsi qu'à toutes dates imposées par la réglementation pour l'application des différents prélèvements.
- **à obtenir de la société émettrice qu'elle adresse à La Banque Postale l'attestation de propriété établie par ses soins dans un délai de deux mois à compter de la date d'acquisition des titres.** A défaut de réception par La Banque Postale, dans les deux mois d'une opération de souscription, de l'attestation de propriété et d'éligibilité établie par la société émettrice, je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces PEA/PEA PME-ETI les sommes initialement prélevées en vue de la souscription. Je reconnais être informé que le défaut de reversement constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA/PEA PME-ETI.
- De même, je reconnais que dans le cas d'une opération d'acquisition auprès d'un tiers, le défaut de réception de l'attestation précitée dans les deux mois de l'opération constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA/PEA PME-ETI.

Fait à : le

Signature du titulaire :